

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 332

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un patron éclairé

Les socialistes ont toujours tort de se tenir à l'écart des shows du business. Comme la lecture du « Bulletin patronal » ou des feuilles jaunes de la SDES, ils sont pleins d'enseignements. L'un des plus prestigieux est l'assemblée générale de l'Association des industries vaudoises et de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, qui se tient chaque automne au Comptoir. On y rencontre tout ce que le canton compte de managers et quelques personnes bien sympathiques ma foi. Cette année, le conférencier était M. Fritz Halm, président des patrons suisses, qui s'exprime dans un français châtié, bourré de citations cultivées, et avec cette voix grave et sérieuse dont la nature gratifie souvent les chefs d'outre-Sarine.

Des remèdes inacceptables

La presse quotidienne a rapporté l'analyse, peu discutable, que M. Halm a faite de la situation économique en Suisse. S'il s'est déclaré optimiste — il n'est guère menacé de perdre son emploi — il a précisé que l'économie suisse devrait trouver un nouveau niveau d'équilibre. C'est précisément sur les remèdes à la crise, et sur la définition du nouveau niveau que nous ne pouvons le rejoindre. Le conférencier n'encourage pas le chômage partiel, qui ne résout point les problèmes de structure car il ne réduit pas le coût horaire de production. Il préfère la suppression de places de travail, et le transfert à la collectivité du coût social des sans-travail par le biais de l'assurance-chômage. C'est déjà le remède étatsunien : on relance l'économie en rationalisant l'entreprise et en maintenant un taux de chômage élevé (aux USA, 8 à 9 1/2 %). Ainsi le profit continue à être individualisé, tandis que la charge (prestations de l'assurance-chômage) est collective.

Et les personnes mêmes qui organisent ce système critiqueront l'Etat pour son budget social excessif! M. Halm fait un éloge vibrant du nouveau style

de gestion « coopératif », qui renforce la motivation du travailleur et l'esprit d'initiative. En revanche, il condamne l'initiative syndicale tendant à « bouleverser l'équilibre social » et « fondée sur la confrontation ». Il prétend trouver des solutions équitables avec les « partenaires sociaux » dans le cadre des négociations entre syndicats patronaux et ouvriers.

Contradiction

Là encore, le patron des patrons suisses s'enferme dans une contradiction évidente. Car d'une part c'est justement dans les négociations paritaires que se développe la confrontation et l'abhorrée lutte des classes. A moins que par un taux confortable de chômage on ne bride suffisamment les travailleurs pour les enfermer dans le carcan corporatiste. Et d'autre part, c'est en faisant participer les travailleurs à la gestion et au contrôle de leurs entreprises qu'on développera cette « motivation » et cet esprit d'initiative recherchés. Mais pour cela il faut renoncer à la primauté du capital sur l'homme ; il faut accepter que celui qui apporte son travail a autant le droit et la capacité de participer à la gestion de son entreprise que celui qui lui prête son argent.

Un programme socialiste

Le soir même de cette conférence, l'économiste Albert Tille, invité par la section PSV d'Echallens, exposait à Morrens, de la manière la plus claire, les remèdes classiques à la surchauffe et la récession. Un débat nourri suivit, qui permit d'esquisser un programme économique cohérent :

1. A court terme, l'assurance-chômage généralisée et obligatoire, mais étendue à tous en vertu du principe de solidarité : il n'y a pas de raison que les indépendants qui gagnent le plus n'apportent pas leur contribution au pot commun ; au demeurant, ils peuvent aussi tomber un jour à la charge de la communauté.
2. A moyen terme, la formation-mobilité gérée paritairement : une réduction des horaires de travail sans réduction de salaire, les heures, semaines

et mois ainsi épargnés étant attribués à la formation générale du travailleur, en vue de sa participation efficace à la gestion et au contrôle de l'entreprise.

3. Dans le même temps, une révision de la législation sur le contrat de travail comportant des délais de congé différents pour la partie forte et la partie faible.

4. Une fiscalité équitable et rationnelle, éliminant au maximum non seulement la fraude, mais encore l'évasion fiscales.

5. Et à long terme on peut viser une société conviviale, fondée probablement sur l'autogestion, éliminant la division internationale du travail et agissant sur les choix de consommation.

Ce ne sont pas tout-à-fait les remèdes classiques, mais ceux-ci — cf. la stagflation — n'ont-ils pas fait chou blanc ?

Réforme de l'école: le Tessin à l'action et Vaud à la traîne

En matière de réforme scolaire, le canton du Tessin se place actuellement à l'avant-garde des cantons romands. Le Grand Conseil a en effet adopté l'année passée une loi qui prévoit que, après cinq ans d'école primaire, tous les enfants entrent dans une école moyenne de quatre ans, divisée en deux cycles de deux ans. Dans le premier (cycle d'observation), il n'y a aucune différenciation : ni section, ni cours à niveaux. Dans le cycle d'orientation (8e et 9e années), les enfants sont répartis dans deux sections, qui ne se différencient ni par l'horaire hebdomadaire, ni par le contenu général des programmes, ni par la formation des maîtres. Dans la section A, le rythme est plus rapide, l'enseignement plus étendu. Les enfants des deux sections reçoivent le même certificat final.

La réforme de structure, qui s'accompagne d'une réforme fondamentale des programmes et des mé-